



2036 SP



## L'Inscription commémorative du siège de Chartres en 1568

---

Érigée une première fois en 1599, à quelques pas du lieu qui fut témoin, en 1568, de l'échec du prince de Condé sous les murs de Chartres, détruite à l'époque révolutionnaire, rebâtie sur le même emplacement en 1843 et agrandie en 1869, la chapelle de Notre-Dame de la Brèche, par les souvenirs qu'elle rappelle et les objets qu'elle renferme, est vraiment le mémorial de la défense de la ville contre les Huguenots.

Outre quelques pierres sculptées provenant de la chapelle primitive et la statue de la Vierge qu'on y vénérât autrefois, on y voit un certain nombre de boulets trouvés dans les environs, au pied du mur de ville, ainsi qu'une autre statue, beaucoup plus remarquable que la précédente, qui, à l'époque du siège, surmontait l'entrée de la Porte-Drouaise (1). A ces reliques du passé vient de s'ajouter une grande inscription, gravée sur pierre. Nous pensons que nos lecteurs, à cette occasion, prendront volontiers connaissance des renseignements résumés dans les lignes suivantes (2).

---

(1) Voir *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, 1930, p. 117.

(2) Nous destinons au *Bulletin* de la Société archéologique d'Eure-et-Loir un travail plus étendu sur le même sujet. On y trouvera les références que nous ne pouvons donner ici.

Après le départ des Huguenots (15 mars 1568), une brèche large d'environ trente pas, faite par leur artillerie, s'ouvrait dans l'enceinte de la ville, entre la rivière et la Porte-Drouaise. Il était urgent, en ces temps troublés, de remettre la place en état de défense. Le conseil des échevins fit le nécessaire ; voulant tout à la fois assurer la sécurité des habitants et perpétuer le souvenir de leur belle conduite au cours du siège, il décida, sur la proposition d'un de ses membres, de faire apposer au mur restauré une inscription commémorant l'événement. Un notable de la ville, Jean Grenet, conseiller au siège présidial, jurisconsulte distingué, fut prié d'en rédiger le texte ; ce texte fut approuvé par les échevins le 24 août 1568.

Nous ne connaissons pas la date exacte de la pose de l'inscription, mais nous savons, par le registre des échevins, que la réparation de la brèche était terminée, peut-être depuis quelque temps déjà, au mois de février 1576, et que les matériaux employés avaient été pris dans les ruines de « l'église de Saint-Julien » (chapelle de l'hôpital des aveugles (1), détruite pendant le siège).

Le mur de ville n'était pas alors, comme il l'a été plus tard, caché au fond d'un jardin dépendant d'une propriété privée. Le terrain qui s'étendait à sa base, voisin du petit port créé pour la batellerie de l'Eure, était accessible au public. Après sa restauration, la brèche était devenue le véritable « monument » de la défense. A la partie supérieure des chaînes de pierre de taille qui renforçaient la nouvelle construction, des armoiries avaient été sculptées. C'étaient, en commençant du côté de la rivière, celles de M. d'Eguilly, gouverneur de la ville après le siège, celles de la ville, celles de Linières, chef de la défense, celles du roi, et, de nouveau, celles de la ville. A quelques pas du bord de l'Eure, la grande inscription, supportée et maintenue par plusieurs corbeaux de pierre, était fixée à la partie supérieure de la courtine. Enfin, un peu plus à droite du spectateur, en allant vers la Porte-Drouaise, une petite niche abritait une statuette de la Vierge ; on lisait au-dessous l'inscription suivante : « 1568. Le dimanche dernier

---

(1) Cet hôpital se trouvait à peu près à l'emplacement occupé par l'établissement des Petites Sœurs des Pauvres. Après le siège, il ne fut pas rétabli ; les aveugles eurent en ville un nouvel asile, dont la chapelle Saint-Julien garde le souvenir.

fevrier les Huguenotz assiégèrent cette ville et icy ont fait brèche, mais n'y sont entrez, par la grâce de Dieu. »

Les choses restèrent en cet état jusqu'aux dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Vint la Révolution. A cette époque sans doute les armoiries et la statuette furent mutilées, et la petite inscription, dont nous venons de citer le texte, disparut. Quant à la grande inscription, elle resta intacte.

Au début du siècle dernier, lorsque Chartres cessa d'être une place forte, les murs de la ville et les terrains adjacents devinrent propriétés privées. C'est ainsi que le mur historique cessa d'être accessible. Cependant la grande inscription, toujours en place, était visible du Pont-Neuf :

Mais sur un pan de nos murailles  
N'ai-je pas entrevu, par delà ces jardins,  
Cette pierre moussue où sont des vers latins ?  
Encore un souvenir de nos vieilles batailles (1) !

Ces vers, publiés en 1858, décrivent un état de choses qui ne subit aucun changement notable pendant plus d'un demi-siècle. Mais, en 1911, le terrain ayant été exproprié pour la construction du groupe scolaire de la place Drouaise, l'inscription fut enlevée par les soins du propriétaire dépossédé et déposée en lieu sûr en attendant des circonstances favorables à sa mise en valeur.

Après plus de vingt-trois ans, elle reparait au jour — sans métaphore, car elle sort d'un réduit passablement obscur —, et, tout en restant propriété privée, elle est confiée à la sollicitude de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, et déposée dans la chapelle de Notre-Dame de la Brèche.

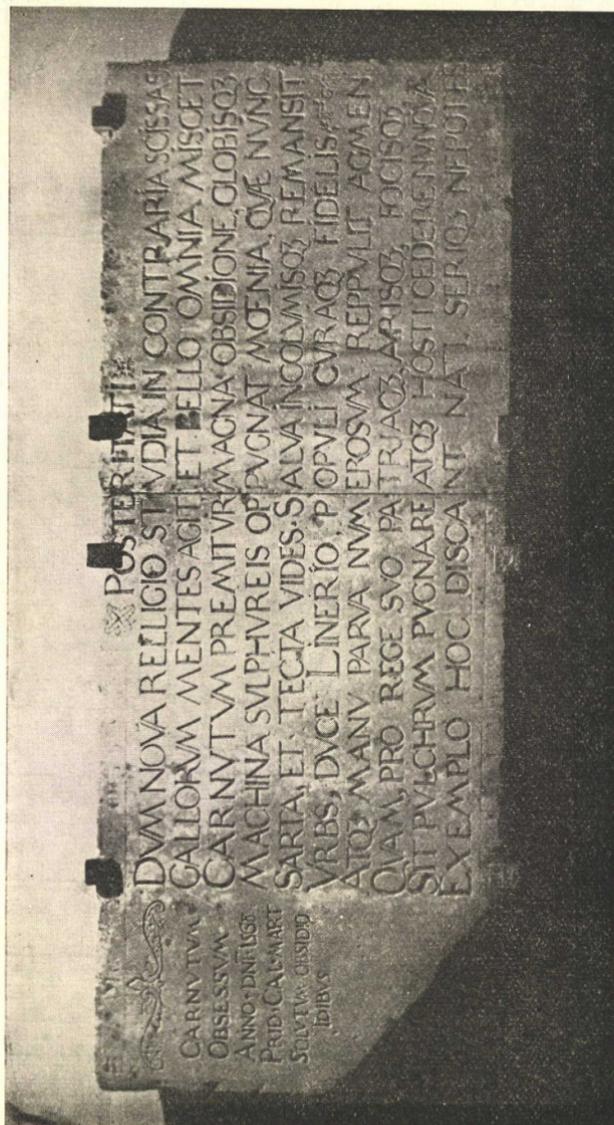
\*  
\* \*

Il est donc désormais plus facile qu'il ne l'a jamais été d'étudier l'inscription commémorative du siège de 1568.

Elle est gravée sur deux pierres — ou, plus exactement, sur une pierre sciée en deux parties, avant la gravure, sans doute pour la commodité de la pose — présentant, réunies, une surface d'environ 2 m. 30 sur 0 m. 90, et ayant une épaisseur de 0 m. 15. Le texte, parfaitement correct, est

---

(1) L'abbé Calluet, *Le Tour de Ville*, dix-neuvième station.



POSTERITATI

DVM NOVA RELIGIO STVPIA IN CONTRARIA SCISSAS  
 GALLORVM MENTES AGIT ET BELLO OMNIA MISCEAT  
 CARNVTVM PREMIVM MAGNA OBSESSIONE GLOBISQ3  
 MACHINA SVLPHVREIS OPVGNAT MOENIA QVÆ NVNC  
 SARTA ET TECTA VIDES SALVA INCOLVMISQ3 REMANSIT  
 VRBS DVCE LINERIO POPVLI CVRAQ3 FIDELIS  
 ATQ3 MANV PARVA NVN EROSVM REPVVLT AGMEN  
 QVAM PRO REGE SVO PATRJAQ3 ARISQ3 FOGISQ3  
 SIT PVLCHRVM PVGNARE ATQ3 HOSTICEDERE NVNQA  
 EXEMPLO HOC DISCANNT NATI SERIQ3 NEPOE

CARNVTVM  
 OBSESSIONE  
 ANNOT. DNE 1830  
 PRID. CALVMART  
 SOLVTV. DESIDIO  
 1830

Inscription commémorative du siège de Chartres en 1368

écrit en grandes capitales d'une forme encore légèrement archaïque ; on y remarque aussi un signe d'abréviation pour les deux dernières lettres de la syllabe *que*, et quelques signes de ponctuation. Ce texte, bien souvent reproduit depuis le xvi<sup>e</sup> siècle (1) — mais rarement d'une manière parfaitement exacte, est fort connu. La figure ci-jointe nous dispensera de le transcrire en caractères typographiques, mais nous ne croyons pas superflu d'en donner ici une traduction :

### A LA POSTÉRITÉ

Siège de Chartres en l'an du Seigneur 1568, commencé la veille des Calendes de Mars (29 février), levé aux Ides (15 mars).

Tandis que la religion prétendue réformée jette la division entre les Français et répand partout les désordres de la guerre, la ville de Chartres subit un siège rigoureux, et ses murailles, aujourd'hui réparées, sont battues par le canon. Sous le commandement de Linières, et grâce au dévouement d'une population fidèle, la ville fut préservée de toute dévastation : défendue par une poignée d'hommes, elle vit ses ennemis repoussés. Que cet exemple enseigne à nos fils et à nos descendants les plus lointains combien il est beau de combattre pour son roi, sa patrie, ses autels et ses foyers, et de ne jamais reculer devant l'ennemi.

Outre la dédicace « à la postérité » et les dates extrêmes du siège, indiquées en marge, l'inscription, toute en latin, comprend dix vers hexamètres. Virgile, et même Santeuil, ont fait mieux... mais la plupart de nos contemporains ne feraient probablement pas aussi bien. En somme, ces vers, parfaitement corrects au point de vue de la latinité et de la métrique, ne sont pas indignes de cette époque férue d'humanisme qu'était le xvi<sup>e</sup> siècle.

(1) Nous en connaissons actuellement, outre treize copies manuscrites, seize transcriptions imprimées. La plus ancienne est celle de l'ouvrage de Braun, *Civitates orbis terræ in æs incisæ et excusæ* (Cologne, 1572 et années suivantes). Cette transcription contient des fautes, qui ont passé, en totalité ou en partie, dans d'autres ouvrages. Nous ne pouvons aborder ici l'étude de ces variantes, dont l'histoire, d'ailleurs, importe assez peu, puisque l'original existe encore.

Comme l'Octogénaire de La Fontaine, les gens de ce temps-là pensaient à leurs « arrière-neveux ». Claude Huvé bâtit une maison dans le plus riche style du jour pour la léguer à la « postérité » ; c'est également pour l'instruction de la « postérité » que Jean Grenet formule l'éloge de l'héroïsme de ses contemporains.

Cet éloge est bien conçu. Les discordes civiles du xvi<sup>e</sup> siècle et les horreurs des guerres de religion y sont évoquées en quelques mots bien choisis. La conduite de ceux qui ne s'étaient armés que pour la défense du trône, de l'autel et des foyers y reçoit un juste hommage. Et, remarquons-le bien, il n'y a pas un mot de haine, d'insulte ou de dénigrement à l'adresse des adversaires, chose remarquable à une époque où les controverses religieuses servaient de prétexte aux pires excès de langage.

*Duce Linerio* : Linières commandait la défense de la ville. Simple constatation et éloge assez mince. Concision ? Peut-être. Réserve voulue ? C'est tout aussi probable. Au dire de Brantôme, Linières était un « très vaillant et très sage capitaine », et l'histoire du siège de Chartres est là pour attester l'exactitude de ce jugement. Mais gardons-nous bien de le prendre pour un défenseur désintéressé de toute noble cause. Comme beaucoup d'hommes de guerre de son temps, c'était un brave soldat, servant loyalement ceux à qui il avait, temporairement, loué son épée, en attendant de passer au service d'un plus offrant. De fait, quelques années auparavant, il avait combattu dans les rangs des Huguenots. On ne l'ignorait certainement pas à Chartres, et sa nomination de gouverneur militaire de la ville au moment du siège n'avait pas été sans causer quelque inquiétude. Des « remontrances » avaient même été présentées au roi, qui n'en avait pas tenu compte. Heureusement, les craintes qu'on avait conçues furent démenties par les événements.

Voilà pour le texte, connu, ainsi que nous l'avons dit, de tous les historiens chartrains, et bien des fois reproduit et traduit. L'étude directe de l'inscription ne nous apprend, à ce sujet, rien de nouveau.

Mais un examen attentif de la pierre permet de faire une constatation qui n'est pas sans intérêt. Cette dalle est un véritable palimpseste lapidaire : elle porte quelques restes d'une première inscription, effacée pour faire place à celle

de 1368. Cette inscription primitive, en onciales indiquant le XIII<sup>e</sup> siècle, régnait, semble-t-il, tout autour de la pierre, en manière de bordure. Il n'en reste pas grand chose ; on distingue cependant, sans trop de difficulté, à l'extrémité gauche (de bas en haut), les lettres M... XIII ; puis, à la partie supérieure (de gauche à droite), non loin de l'angle gauche, on lit : DIE XIII MENSIS...

Ces mots — il est regrettable que la date exprimée ne soit plus entièrement lisible — suggèrent immédiatement l'hypothèse, rendue encore plus probable par les dimensions de la pierre, de l'utilisation d'une dalle tumulaire. Il y en avait sûrement dans les églises ruinées à l'occasion du siège, à St-Jean-en-Vallée, par exemple, ou à St-Julien, dont les matériaux servirent à réparer le mur de ville. Il est seulement un peu surprenant, si l'on admet cette hypothèse, qu'il n'y ait aucune trace d'effigie au milieu de la surface.

L'étude des documents relatifs au siège conduit à une autre supposition, dont, croyons-nous, la probabilité touche presque la certitude. Dans le compte — si détaillé et si curieux — des dépenses faites par la ville à l'occasion du siège, on lit l'article suivant (1) :

    Pour une table d'hostel de pierre prinse en la chappelle  
    St-Thomas appartenant à la fabricque St-Saturnin (2), qui  
    a esté employé à la brèche..... xiiij l. x s.

Ainsi, on a utilisé, pour réparer la brèche ouverte par les boulets huguenots, une table d'autel, estimée treize livres dix sols, prise dans une chapelle endommagée par les opérations militaires. Alors que les moellons abondaient dans les faubourgs en ruines, est-il croyable qu'on l'ait noyée dans la maçonnerie du mur en le relevant ? N'a-t-elle pas plutôt été utilisée pour graver l'inscription commémorative

---

(1) Archives départementales d'Eure-et-Loir, G 279, fol. 357 v<sup>o</sup>.

(2) La chapelle St-Thomas [de Cantorbéry], dont la rue St-Thomas perpétue encore le souvenir, s'élevait hors la Porte des Epars, dans le cimetière de la paroisse St-Saturnin, dont elle dépendait. Cette chapelle, assez monumentale, si l'on en juge par le tableau du siège de 1368 appartenant à la Société archéologique d'Eure-et-Loir, possédait une crypte. De nouveau dévastée lors du siège de 1591, elle fut abandonnée et ses derniers vestiges disparurent au cours du XVII<sup>e</sup> siècle.

dont la pose avait été décidée par les échevins ? Remarquons que si les dimensions de la pierre conviennent à une pierre tombale, elles conviennent tout aussi bien à une table d'autel, et qu'il n'est pas sans exemple qu'un autel porte une inscription de dédicace (1).

\*  
\* \*

Nous osons espérer qu'après avoir pris connaissance de cette notice nos lecteurs examineront avec intérêt, et même avec respect, l'inscription récemment remise en valeur dans la chapelle de Notre-Dame de la Brèche. Si c'est une œuvre d'art assez pauvre, c'est un document historique important ; plus que cela, dalle tumulaire d'un mort dépossédé ou table d'autel ramassée dans les ruines amoncées par les guerres de religion, c'est une relique vénérable. Et le texte qu'y grava, sous la direction de Jean Grenet, un artisan inconnu du *xvi<sup>e</sup>* siècle est celui d'un message adressé à la postérité par les témoins attristés de luttes sanglantes : le message est arrivé à son adresse, et, désormais, restera sous les yeux des destinataires. Puisse la « postérité » n'en jamais oublier les enseignements !

*Chartres, 24 février 1935.*

Y. D.

---

(1) La chose paraît même avoir été assez fréquente. Si les exemples n'en sont pas aujourd'hui très nombreux, cela vient sans doute de la rareté des autels anciens.



30

• Charters